

CircularPlace, **la start-up qui révolutionne l'économie circulaire en** **entreprise, annonce sa première levée de fonds**

La plateforme développée par CircularPlace permet aux entreprises de gérer, réemployer et valoriser leurs produits, équipements, ressources et d'en maximiser les usages. Elle rend possible la mutualisation et l'échange de matériel, la revente, le don aux associations et le recyclage.

À l'occasion de l'édition 2024 du salon Viva Technology, la société annonce une première levée de fonds de 1,4 million d'euros pour renforcer sa croissance et internationaliser sa solution.

CircularPlace, une solution transverse pour des pratiques vertueuses

Assurer la seconde vie des produits en B2C et C2C – ne serait-ce que leur recyclage – est une habitude de plus en plus répandue chez les individus. Cependant, les entreprises, bien que composées d'individus, tardent à les généraliser. Plusieurs plateformes proposent pourtant d'en simplifier la démarche et une législation incitative en favorise la généralisation. Malgré tout, les bons outils manquent encore afin que toutes les entreprises puissent s'engager durablement dans ces pratiques vertueuses.

Fondée par Vincent Rigal et Maxime Scholz en avril 2021, **CircularPlace** offre une **plateforme numérique modulaire qui répond aux besoins particuliers de chaque entreprise en matière d'économie circulaire.**

« Avec CircularPlace, nous accélérons l'adoption de pratiques d'économie circulaire en entreprise. Notre plateforme permet de donner une seconde vie aux produits et équipements, tout en générant des bénéfices économiques et environnementaux pour nos clients. »

Vincent Rigal, CEO & co-fondateur de CircularPlace.

Disponible en marque blanche, CircularPlace offre la possibilité de réemployer les produits et équipements inutilisés de plusieurs façons :

- . **la mutualisation et le réemploi en interne** et entre les différents sites du groupe, afin de limiter les achats d'équipements neufs et de répartir les actifs là où ils sont le plus bénéfiques ;
- . **la distribution et la vente en seconde main auprès d'autres entreprises**, acteurs du reconditionnement ou du déstockage par exemple, afin de générer des revenus complémentaires ;
- . **les dons à des associations de l'économie sociale et solidaire**, afin de soutenir une cause tout en réalisant des économies fiscales.

Un cadre réglementaire favorable pour l'économie solidaire

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGECE, représente un cadre réglementaire favorable pour l'économie circulaire et pour les activités de CircularPlace. Entrée en vigueur depuis 2022, elle prévoit notamment l'interdiction pour les entreprises d'éliminer leurs produits invendus non alimentaires, sans avoir à minima essayé de les donner à des associations. La solution CircularPlace assure ainsi aux entreprises qui l'adoptent leur mise en conformité au regard de la loi.

« Notre plateforme inclue également un calculateur d'impact carbone co-développé avec l'ADEME. Il calcule notamment, en kilogramme de CO2, les émissions, évitées grâce au réemploi. Celui-ci intègre la non-destruction du produit et sa non-reproduction ainsi que le transport. »

Vincent Rigal, CEO & co-fondateur de CircularPlace

Depuis le 1^{er} janvier 2024, toutes les grandes entreprises de l'Union Européenne (plus de 500 salariés) ont l'obligation de publier un reporting de durabilité (Corporate Sustainability Reporting Directive – CSRD). Cette obligation sera étendue, dans les prochains mois, aux entreprises de plus petite taille. Le calculateur d'impact carbone proposé par CircularPlace permet d'obtenir des données qui peuvent être utilisées dans cette démarche, et notamment pour le Scope 3 du bilan carbone.

Une plateforme modulaire adaptée à toutes les entreprises

Quel que soit son domaine d'activité, toute entreprise est confrontée à la gestion de ses invendus, des retours ou des équipements de seconde main. CircularPlace propose une marketplace clé en main pour vendre, donner ou recycler, qui s'adapte à tout type de produit et d'équipement, et à tous les secteurs et modèles d'organisation. Les premiers clients de CircularPlace, dont des acteurs majeurs du CAC 40, tels que Sodexo, Microsoft, la Société Générale ou encore Schneider Electric, font ainsi le choix de privilégier le réemploi et l'économie circulaire.

« Grâce au parcours de réemploi en plusieurs étapes que nous avons conçu, les entreprises peuvent optimiser la valeur de leurs ressources et personnaliser leur offre de seconde vie en ne déployant que les modules essentiels à leur stratégie. »

Maxime Scholz, CTO et co-fondateur de CircularPlace.

1,4 million d'euros pour accélérer sa croissance et déployer sa solution en Europe

Créée en 2021, la jeune entreprise lance sa première solution SaaS en juillet 2023 et terminait l'année avec un chiffre d'affaire de 105 000 €. En mai 2024, à l'occasion du salon Viva Technology, CircularPlace annonce sa première levée de fonds d'un montant total de 1,4 million d'euros (décomposée entre equity avec business angels et family office – Aticco Ventures et LGH – et dette avec BPI, Wilco et Réseau Entreprendre Paris).

« Nous nous réjouissons de cette levée de fonds qui vient conforter notre crédibilité et va nous permettre de consolider notre produit en y ajoutant de nouvelles fonctionnalités, démarcher et convaincre de nouveaux clients, et développer nos activités en Europe tout en déployant notre solution en multilingue à destination de nouveaux marchés cibles en Espagne, en Allemagne, en Italie et au Portugal. »

Giulia Ziino, Chief of Staff & co-fondatrice de CircularPlace.

Tandis que le marché mondial de l'économie circulaire devrait atteindre 4 500 milliards d'euros d'ici 2030 (World Economic Forum), cette expansion s'inscrit dans un contexte très favorable. De plus, la législation en matière d'économie circulaire tend à devenir de plus en plus exigeante au sein de l'Union Européenne, au Canada et aux États-Unis. C'est pourquoi CircularPlace ambitionne de s'imposer comme l'acteur de référence de la transition des entreprises vers une économie circulaire à l'échelle européenne, puis mondiale, avec une volonté de s'ouvrir au marché en Amérique du Nord.



Vincent Rigal, co-fondateur de CircularPlace se tient disponible pour toute demande d'interview. <https://circularplace.fr/>